

	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2004-194 R1</b>		Diffusion : <b>A</b>	Date d'émission : <b>9 novembre 2005</b>	Page : <b>1/1</b>
	<b>Direction générale de l'aviation civile France</b>  <b>Edition du GSAC</b>	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
<b>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</b>					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : <b>Sans objet</b>			Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : <b>F-2004-194 édition originale</b>		
Responsable de la navigabilité du matériel : <b>EUROCOPTER</b>			Type(s) de matériel(s) : <b>Hélicoptères AS 365 N, SA 366, SA 365 C, SA 360, EC 155</b>		
Certificat(s) de type n° <b>86, 80</b> Fiche(s) de données n° <b>159, 153</b>					
Chapitre ATA : <b>05, 63</b>		Objet : <b>Entraînement rotor - Vérification du porte-satellites de boîte de transmission principale (BTP)</b>			

### AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) F-2004-194 qui est remplacée par la CN F-2005-181 et la CN F-2005-182.

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence EASA n° 2005-6398 du 02 novembre 2005.

### DATES D'ENTREE EN VIGUEUR

**Edition originale** : Dès réception de la CN urgente émise le 17 décembre 2004  
**Révision 1** : 19 novembre 2005